

-République Française-

2025103008

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 30 octobre 2025 à 19h30 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 24 octobre 2025

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, Mme MARTINET SCHIRCH, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : M. CARBON, Mme AZEVEDO, Mme MARTIN, M PERET ;

Pouvoirs : Mme DAVAUD (à M. MONIER), Mme LUCOTTE (à M. LITAUDON) ;

Secrétaire de séance : M. SAUVESTRE ;

Objet : Tarifs 2026 de l'ALSH

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que le barème national des participations familiales applicable dans les accueils de loisirs financés par la Prestation de service (CAF) est encadré par un plancher et un plafond de ressources communiqués chaque année par la CNAF ;

CONSIDERANT qu'à compter du 1er janvier 2026, les nouveaux plancher/plafonds applicables sont les suivants :

Plancher : 9 612 € par an

Plafond : 102 000 € par an

CONSIDERANT qu'en appliquant le pourcentage de la CAF pour les ALSH de 0.023, cela donne comme tarifs pour une journée de centre :

Tarif plancher : 2.21 €

Tarif plafond : 23.46 €

CONSIDERANT qu'il convient d'acter les nouveaux planchers et plafonds transmis par la CAF ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les nouveaux plancher et plafond de ressources tels que définis ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2026

Le 04 NOV 2025

Le Maire

Roger LITAUDON



Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 06/11/2025



ID : 003-210302980-20251030-DEL2025103008-DE